



Interdiction de stationner sur un parking public

Par **simone**, le **02/09/2008** à **18:47**

bonjour, rnmcs collegues et moi-même ainsi que les institutrices de l'école voisine, nous garons devant notre lieu de travail, sur un parking public .rnDepuis la rentrée, la municipalité nous interdit de stationner sous peines de sanctions par la police municipale.rnLes raisons invoquées sont le manque de sécurité pour les enfants et le manque de place pour les parents à la sortie de l'école.rnNous trouvons cela étrange car le parking est assé grand et nos voitures étant stationnées , donc à l'arret, ne posent pas de problème de sécurité. rnLa mairie a t'elle le droit de nous interdire de stationner?rnmerci pour votre aide

Par **jeetendra**, le **02/09/2008** à **19:14**

bonsoir, comme il s'agit d'un parking public, plutot communal, [fluo]sa réglementation[/fluo][fluo] relève entierement de la mairi[/fluo]e qui peut restreindre son utilisation, le reglementé, verbaliser, demander une mise en fourriere, etc. cordialement